

Validez votre engagement et développez vos compétences associatives avec le : Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)

OBJECTIFS

Abordant les bases de la gestion associative, il vise à faciliter l'immersion dans le monde associatif, par l'acquisition des connaissances nécessaires à l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

- Acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement ;
- Être capable de participer aux organes statutaires d'une association ;
- Obtenir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif ;
- Maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières ;
- Connaître et prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et favoriser la participation des bénévoles ;
- Savoir traduire un projet associatif en projet d'activité ou en événement.

POUR QUI ?

- Les candidat(e)s doivent être âgé(e)s de 16 ans au moins au 1^{er} jour de la formation
- Aucun prérequis en termes de niveau/pratique.
- Chaque parcours pourra être personnalisé et adapté.

CONTENU :

Alternance entre théorie et pratique, selon un programme pouvant être personnalisé.

Formation théorique :

- 24 heures de contenus obligatoires
- 39 heures de contenus optionnels dans lequel les bénéficiaires devront puiser un minimum de 6 heures pour atteindre un volume minimum global de 30 heures de formation théorique et valider leur certification.

Formation pratique :

- mise en pratique des connaissances,
- l'équivalent de 20 jours, soit 120 heures, sécables (minimum) en immersion, au sein d'une association déclarée (de votre choix) et suivie par un tuteur bénévole de l'association d'accueil.

 **Pré-inscription**

Pré-inscription : <https://lstu.fr/cfga>

Pour tout renseignement : cfga24@profession-sport-loisirs.fr

Programme de la partie théorique du CFGA 2025

Date	Thème	Horaires	Lieu	Acteurs de formation
JOURNÉE 1 Vendredi 14 février	Temps d'accueil et d'intégration	9h30-12h30	Préfecture de Périgueux Salon Claude Erignac	SDJES / Profession Sport et Loisirs / Ligue de l'enseignement / Agence Culturelle Dordogne-Périgord / Comité Départemental Olympique et Sportif / France Active / Lisodif / L'Escale numérique
	Le Monde associatif	14h-16h30		Profession Sport et Loisirs / Ligue de l'enseignement
	Cérémonie de remise des certificats	17h00 - 18h00		Tous
JOURNÉE 2 Mercredi 12 mars	Maitrisez le fonctionnement de votre association...c'est avant tout bien connaître la loi 1901	9h30-12h30	Profession Sport & Loisirs 44 rue du Sergent Bonnelie PÉRIGUEUX	Profession Sport et Loisirs
	Comment concilier projet associatif et enjeux économiques	14h-17h		France Active
Vendredi 21 mars	Méthodologie de projet	9h30-17h		LiSoDif
JOURNÉE 3 Mercredi 2 avril	Préparer et piloter un budget prévisionnel associatif	9h30-12h30		Comité Départemental Olympique et Sportif
	Être ou devenir employeur associatif	14h-17h		Profession Sport et Loisirs
JOURNÉE 4 Mercredi 9 avril	Comment bien gérer la trésorerie de ma structure	9h30-12h30		France Active
Vendredi 18 avril	La gouvernance partagée	9h30 – 17h		Profession Sport et Loisirs
Mercredi 14 mai	Bien préparer des demandes de subventions et savoir en faire le compte-rendu	9h30 – 17h	Maison des associations 12 cours Fénelon, Périgueux	LiSoDif
Vendredi 23 mai	Les outils numériques	9h30 – 17h		Isle & Co
Vendredi 6 juin	Elaborer le plan de communication de son association	14h – 17h		Profession Sport et Loisirs
JOURNÉE 5 Mercredi 18 juin	Le rôle et la responsabilité civile et pénale des dirigeants associatifs	9h30-12h30		Ligue de l'enseignement
	Les documents de synthèse : compte de résultat et bilan comptable	14h-17h		France Active Ligue de l'enseignement
JOURNÉE 6 Mercredi 25 juin	Le bénévolat associatif : leviers d'engagement et mobilisation	9h30-17h		Ligue de l'enseignement
Mercredi 2 juillet	Les dispositifs qui favorisent l'engagement associatif des jeunes	14h-17h		Ligue de l'enseignement

- 24 heures de contenu obligatoire
- 36 heures de contenu optionnel dans lequel les bénéficiaires devront puiser un minimum de 6 heures pour atteindre leur volume minimum de 30 heures de formation et valider leur certification

Pour toute question : cfga24@profession-sport-loisirs.fr